

## COMPTE-RENDU REUNION DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 16 SEPTEMBRE 2019 EN MAIRIE DE SAXEL

Sur convocation en date du 10 septembre 2019, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée Verte s'est réuni le 16 septembre 2019 sous la présidence de M. Yves DUPRAZ, Président en exercice.

### Présents :

Mmes. Fabienne SCHERRER, BOVET Evelyne, Jacqueline ROCH,

MM. Jean-François BOSSON, Pierrick DUFORD, Yves DUPRAZ, Jean-Paul MUSARD, Roland PINGET, Gérard SALAMON, Gilles SAUTHIER, Patrick CHARDON, Marc BRON, Patrick SAILLET, Luc NICOLAS.

Absents excusés : Marielle DURET, Chantal BRIGHAM, Martine NOVEL, Jean-François CHARRIERE, Evelyne VIGUIER, Jean-Pierre DELAVOET, MOUCHET Denis, Pierre BONNET.

Pouvoirs : Chantal BRIGHAM donne pouvoir à Jean-François BOSSON.

Secrétaire de séance : Luc NICOLAS

Le quorum étant atteint, M DUPRAZ Yves déclare la séance ouverte.

### I. APPROBATION COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 13 MAI 2019

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 01 juillet 2019.

### II. NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.

Luc Nicolas est nommé secrétaire de séance.

### III. NOUVEAUX LOCAUX

#### 1. Intervention de Monsieur Pierre BAJULAZ pour présenter le projet

Pierre BAJULAZ présente les plans des nouveaux locaux aux élus présents.

Gérard Salamon propose de supprimer l'accès direct à l'accueil depuis le dégagement pour agrandir le bureau 2 et décaler légèrement la cloison avec le bureau 1. Il pense également qu'il faut déplacer la cloison avec le local technique de manière à ce que la fenêtre donne entièrement dans le bureau 1 pour avoir plus de lumière. Enfin, il pense qu'il y a trop de circulations perdues au premier étage. M. Pierre BAJULAZ reprend ces propositions dans l'ordre. Il pense que la première remarque est une bonne suggestion. Concernant le deuxième point c'est effectivement quelque chose qui avait déjà été signalé et qu'il est tout à fait possible de rogner le local technique à ce niveau. Enfin, concernant le dernier point, M. BAJULAZ rappelle qu'il y a des contraintes pour passer d'une aile à l'autre du bâtiment avec la cage d'escalier centrale. Ces circulations ont été optimisées par rapport à une première version de plan en repositionnant l'ascenseur et que c'est difficile



de faire mieux dans la mesure où on ne connaît pas encore l'usage qui sera fait du premier étage.

Patrick CHARDON s'interrogeait justement sur le devenir du premier étage. Monsieur le Président répond que pour le moment, rien n'est prévu à part la salle des archives, seules des réservations seront prévues afin de se laisser la possibilité d'aménager les locaux plus tard en fonction des besoins réels futurs.

Pour conserver le style des façades du bâtiment, Pierre BAJULAZ propose d'isoler le bâtiment par l'intérieur.

Pierrick DUFOURD pense qu'il est possible d'optimiser la place au premier étage en positionnant l'ascenseur près de l'entrée. Le conseil communautaire demande donc à M. Pierre BAJULAZ de bien vouloir étudier un scénario avec l'ascenseur près de l'entrée principale. Idéalement, il faudrait pouvoir caser la cage d'ascenseur dans le bureau « élus » plutôt que le bureau accueil qui nécessite de l'espace puisqu'il y aura 3 agents qui vont travailler dans ce volume. Ce réaménagement va également dans le sens de la commande initiale de la CCVV et de la remarque de Patrick SAILLET qui propose de rendre le premier étage totalement indépendant de l'ouverture des bureaux de la CCVV au RDC.

En ce qui concerne l'appartement à louer au dernier étage, Gérard SALAMON et Patrick CHARDON estiment qu'il serait préférable d'un point de vue financier de faire deux petits appartements. Patrick SAILLET pense qu'il est préférable d'aménager un grand appartement car il y aura moins de turnover que pour des petits appartements. Jean-Paul MUSARD le rejoint, s'il est d'accord pour dire que deux petits appartements rapporteraient plus qu'un grand, il pense que cela va générer plus de travail administratif avec les changements plus fréquents. Il pense qu'à la vue des plans, l'appartement ne convient pas à une famille. Plusieurs élus estiment effectivement qu'il faudrait disposer de 3 chambres pour que l'appartement soit confortable pour une famille. M. Pierre BAJULAZ propose de retravailler les plans car il estime que c'est tout à fait possible de loger une troisième chambre dans le volume.

Pierre BAJULAZ propose d'étudier et transmettre de nouveaux plans intégrant ces nouvelles propositions.

Afin de ne pas trop s'éparpiller, Yves DUPRAZ demande au conseil communautaire de bien vouloir se positionner sur le fait de faire un grand appartement ou deux petits à l'étage pour orienter le travail de M. BAJULAZ. Les élus décident à la majorité de partir sur le projet d'un grand appartement.

## 2. Lancement du marché de travaux

Lors de la séance du Conseil Communautaire du 01 juillet 2019, le Conseil Communautaire avait demandé de pouvoir consulter les plans avant de se prononcer sur le lancement du marché de travaux.

Considérant que Monsieur BAJULAZ doit présenter des plans modifiés dans une semaine, monsieur le Président propose aux élus de remettre ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion du mois d'octobre avec le coût estimatif des travaux.

## IV. PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU SM3A

Fabienne SCHERRER, en tant que Vice-présidente du SM3A présente, comme chaque année, le rapport annuel d'activité du SM3A au Conseil Communautaire.

Elle rappelle également aux conseillers présents que ce rapport peut être consulté en ligne à l'adresse suivante :

<http://www.riviere-arve.org/rapport-activite-2018-vf-web1.pdf>



## V. LE POINT SUR LE PERSONNEL

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que notre Directrice de médiathèque a demandé une mutation dans le sud de la France afin de se rapprocher de sa famille, et l'adjoint du patrimoine quittera également très prochainement ses fonctions pour travailler à la FNAC en Suisse.

Ainsi, la CCVV recherche deux agents au sein de la médiathèque, deux publicités ont été déposées sur le site emploi territorial, et sur le site de la bibliothèque départementale.

Les entretiens auront lieu très prochainement.

## VI. LE POINT SUR LA RENTREE SCOLAIRE

Virginie PINGET BAUER informe les élus que nous avons à ce jour dans les 5 communes qui accueillent les écoles maternelles un total de 300 élèves répartis de la manière suivante :

	BOEGE	BOGEVE	VILLARD	HABERE-POCHE	HABERE-LULLIN
PS	43	24	0	19	20
MS	35	18	15	9	26
GS	28	17	19	18	9

Les classes sont réparties de la manière suivante :

### 1. Ecole de Boège :

- Une classe de MS/GS : 27
- Une classe de MS/GS : 27
- Une classe de PS : 26
- Une classe de PS/MS : 26

### 2. Ecole de Bogève :

- Une classe de PS : 24
- Une classe de MS/GS : 24
- Une classe de GS/CP : 24

### 3. Ecole de Villard :

- Une classe de MS/GS : 26
- Une classe de GS/CP : avec 8 GS

### 4. Ecole d'Habère-Lullin :

- Une classe de PS/MS : 26
- Une classe de PS/MS/GS : 29



## 5. Ecole d'Habère-Poche :

- Une classe de PS/MS à 28
- Une classe de GS/CP 18 GS + CP

## VII. SCOT : CONVENTION CHAMBRE D'AGRICULTURE

Fabienne SCHERRER prend la parole et elle informe le Conseil Communautaire de la proposition formulée par la chambre d'agriculture. La chambre d'agriculture propose de conventionner avec le SCOT des trois Vallées et le Pays Rochois. La répartition est faite au nombre d'agriculteurs, ce qui n'est pas normal, il serait souhaitable de faire une répartition au nombre d'habitants. Pour le moment les élus de la CCVV souhaitent attendre les élections pour répondre à la chambre d'agriculture à l'unanimité des membres présents.

## VIII. TRAVAUX CHEZ PREQUIN

Fabienne SCHERRER informe le Conseil Communautaire de l'avancé de la procédure concernant les travaux qui doivent être effectués par le SM3A sur la commune de Burdignin au lieu-dit « chez Préquin ».

La première consultation pour les travaux « Chez Préquin » a été infructueuse (pas d'offre).

Comme le code des marchés l'autorise, il a été décidé de consulter en direct d'autres entreprises. Seules deux sont disponibles pour intervenir en 2019 : DEPLACE et BESSON.

L'entreprise DEPLACE a proposé des travaux en 2020 pour 103 749,50 € HT. BESSON intervient en 2019 pour 101 175 €.

L'offre de DEPLACE est la mieux placée avec une offre à 80 980 € HT, pour une estimation à 62 850 € HT.

La différence est donc de 18 000 €, soit environ + 6 000 € HT pour la CCVV.

Le montant élevé des offres s'explique principalement par le manque généralisé de disponibilité des blocs d'encrochements. L'entreprise DEPLACE a du stock, mais le prix est néanmoins plus élevé.

Par ailleurs, les entreprises disponibles (DEPLACE et BESSON) ne sont pas expérimentées en cours d'eau, le coût pour elles est donc probablement un peu plus « serré », tandis que le suivi du chantier sera beaucoup plus exigeant pour le SM3A et le maître d'œuvre RTM.

Le Président informe donc le Conseil Communautaire que le marché a été attribué à l'entreprise DEPLACE.

Les travaux devraient débuter dès la semaine prochaine.

## IX. DECHETTERIE : LE POINT SUR LES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES

Gérard SALAMON informe le conseil que conformément au précédent conseil communautaire, il a consulté trois entreprises pour les travaux de maçonnerie nécessaires à la mise aux normes de la déchetterie : MONTESUIT, REVUZ et CHRISTOPHE SAILLET. La première n'a pas donné suite, l'entreprise REVUZ a évalué les travaux à 23410 € HT et CHRISTOPHE SAILLET a déposé un devis à 12 981,12 € HT à prestations égales. Il explique que le bureau a donc logiquement retenu la proposition de Christophe SAILLET qui devrait intervenir durant l'hiver (février/mars).

Gérard SALAMON rajoute que la consultation d'entreprises se poursuit pour tout ce qui touche à la



vidéosurveillance et les dispositifs antichute.

## X. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Sous-préfet sera présent au sein de nos bureaux mercredi matin à 09H00 pour rencontrer le Président, l'ensemble des maires a été convié.

Pierrick DUFOURD informe le Conseil Communautaire que le Président du SIVU scolaire et les deux maires des communes concernées, ont signé un courrier pour expliquer qu'ils déchargent les classes de maternelles de Boège et que de ce fait, ils demandent à la CCVV de financer l'algéco. Si la CCVV ne souhaite pas financer, l'année prochaine les deux communes ne payeront pas l'algéco et la CCVV devra accueillir l'ensemble des élèves de maternelles au sein de l'école de Boège.

Pierrick DUFOURD présente la demande de subvention exceptionnelle demandée par une nouvelle association créée à Villard « Villarose », pour lutter contre le cancer du sein.

Séance levée à 21H58

